

Dates clés

1998: début de la réflexion sur la mise en place du pentagone en zone 30

2002: le Plan Régional de Développement (PRD) préconise l'objectif d'une zone 30 unique au sein du Pentagone.

2008: le plan IRIS 2 fait le constat que seulement 23% des voiries concernées sont traitées en zone 30 alors que l'objectif régional est de 70%.

2010: la Ville de Bruxelles décide d'accélérer le processus avec l'instauration d'une zone 30 unique à l'ensemble du Pentagone pour septembre 2010.

Objectifs

Les objectifs de la mise en place d'une zone 30 dans le Pentagone :

1. Plus de sécurité en réduisant le risque et la gravité des accidents des divers utilisateurs;
2. Réduire les distances de freinage des véhicules motorisés;
3. Accroître la convivialité en conciliant vie locale et circulation;
4. Une meilleure cohabitation entre tous les usagers;
5. Diminution de la pollution;
6. Augmenter la fluidité;
7. Atténuer le bruit;
8. Dissuader le trafic de transit.

La mise en zone 30 du Pentagone a donc pour effet escompter l'amélioration du quotidien des bruxellois et du cadre de vie de cet espace concerné.

Communication

La communication a été réalisée en collaboration avec le bureau VOICE. Un plan de communication a été mis en place afin de promouvoir la zone 30 avec deux outils phares:

- un site Internet: www.z30.be
- une page Facebook

Aménagements

Avec la présence de nombreuses écoles, la majorité des voiries du pentagone possèdent un aménagement en accord avec la zone 30.

Pour une meilleure information et sensibilisation des automobilistes, la concrétisation de la zone 30 passe par la disposition de panneaux signalétiques et d'un marquage au sol aux entrées du Pentagone. De plus pour crédibiliser la zone 30, divers aménagements adaptés seront élaborés en concertation avec les habitants (surélévation de chaussée, installation de radars préventifs...).

Suivi actif

Cette phase de suivi actif et d'observation est prévue de septembre 2010 à septembre 2011.

Cela consiste à observer le fonctionnement de la zone 30 et d'en tirer les enseignements afin de faire évoluer le concept. Cette démarche permettra d'assurer un pilotage plus fin et argumenté des aménagements physiques à mettre en place dans le futur.

